



Permanence au local du Snes académique du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30

## L'édito

### La cour des contes

Il était une fois de vénérables magistrats chargés de contrôler le bon emploi des fonds publics, et l'efficacité des politiques publiques à la demande du Parlement et du gouvernement. La Cour des Comptes a donc publié début décembre 2021 un nouveau rapport sur « la gestion des absences des enseignants ».

Comme en 2017, la Cour alerte sur une situation insupportable : 2,5 millions d'heures perdues en 2018-2019 pour un coût de 4 milliards d'euros... Mais elle doit reconnaître ne disposer que de « données approximatives », ce qui « entrave la mesure du coût ». Objectivité ?

En 2021, c'est l'imprévisible crise sanitaire qui imposera de « limiter les atteintes à la continuité pédagogique », dont les profs seraient *in fine* les responsables : bien que moins souvent absents que les autres fonctionnaires, la Cour des Comptes rêverait de ne les voir tomber malades que pendant les vacances ! « Mobilisé.e.s à des degrés variables » pendant les confinements, il serait urgent d'annualiser et d'augmenter leur temps de travail statutaire, de traquer les emplois du temps de chacun.e... et la Cour de citer l'engagement n° 11 du Grenelle de l'éducation, « Assurer une continuité pédagogique efficace ». Indépendance ?

Las, l'opposition syndicale (Snes-FSU en tête) « demeure intacte » : elle neutralise les protocoles de remplacement depuis 2005, quel que soit le gouvernement.

En 2022, avec vous, nous essaierons de faire au moins aussi bien... pour que la Cour échoue, une nouvelle fois, à nous régler notre compte et continue... à faire la cour.

■ Jean-François Carémel

## Laïcité

### La laïcité au garde-à-vous !

Le ministère a lancé un plan de formation aux valeurs de la République, qui se déploiera sur les trois prochaines années, à destination de tous les personnels de l'Éducation nationale..

Dans l'académie, une première série de collègues a donc été convoquée pour deux après-midis de visio, évidemment le mercredi ! 4 000 collègues derrière leurs écrans, d'emblée le choix était assumé de couper court au débat et aux discussions. Fort.e.s de cet état d'esprit, certain.e.s chef.fe.s d'établissement ont eu le toupet de demander aux collègues convoqué.e.s de venir émarger le lendemain pour attester de leur présence derrière les écrans. Sans blague. Tout cela n'est pas digne de l'émotion qui s'était saisie de notre communauté au lendemain de l'assassinat de Samuel Paty.

Mais les arrière-pensées politiciennes de ce dispositif, conçu également comme un outil de communication en vue des élections, sont pour le moins inquiétantes. Lors du lancement de ce plan, le 19 octobre dernier, Jean-Michel Blanquer avait estimé que les enseignant.e.s devaient « adhérer aux valeurs de la République et les transmettre ou sinon sortir de ce métier ». Dans un discours tout en insinuations,

mêlant soupçons de non-conformité des enseignant.e.s aux valeurs de la République et menaces de sanctions contre les récalcitrant.e.s, il a choisi ainsi sciemment d'instrumentaliser la laïcité. Le ministre s'invente des ennemis de l'intérieur, « wokistes » ou « islamo-gauchistes », pour répondre au fantasme d'un électorat réactionnaire dont il espère (comme d'autres) gagner les suffrages. Cette stratégie est tout simplement irresponsable, elle hystérise le débat public et il n'a pas fallu longtemps, le 12 novembre, pour que des éditorialistes vendeurs de haine, osent mettre en Une de leur journal « Antiracisme, idéologie LGBT+, décolonialisme... École, comment on endoctrine nos enfants. » Depuis, le ministre a refusé de prendre ses distances avec cette Une affligeante. Jusqu'où Jean-Michel Blanquer dérivera-t-il ? Au Brésil, l'extrême droite au pouvoir est allée jusqu'au bout de ce sinistre chemin en portant une loi contre le « socialisme scolaire » qui vise à mettre sous contrôle toute parole critique dans les salles de classe, en invitant par exemple les élèves à la délation dès qu'on leur parle d'éducation sexuelle, de Marx ou de l'histoire des luttes politiques en Amérique Latine.

Agir de la sorte, c'est choisir la politique du pire, celle de la division plutôt que celle de la concorde. Lan passé, lors des hommages à Samuel Paty, les collègues ont exprimé le besoin de se réparer des questions de laïcité qui traversent tous nos enseignements. Dans les équipes, des échanges interdisciplinaires avaient permis de monter des actions pédagogiques dont le ministère aurait pu, aurait dû, exploiter la dynamique (mais qu'il avait choisie de saborder la veille de la rentrée par un de ces contre-ordre dont il est coutumier). Combattre les préjugés, ouvrir les esprits, et faire vivre des débats dans le respect de chacun.e, cela ne peut se mener à coups de menton.

■ Olivier Mathieu

### L'ECOLE DE BABOUSE



## CPE, AED

# Le ministère à côté de la plaque

La section académique a lancé une enquête sur les conditions de travail des CPE, renseignée par plus de 10 % des titulaires de l'académie :

- 70,45 % des collègues estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées ces dernières années ;

- 76,14 % estiment être en situation de tension au travail.

Outre les questions liées aux ORS et aux missions, la majorité des répondant.e.s dénonce l'explosion de la charge de travail et l'insuffisance de créations de postes. Pourtant, cette situation ne semble pas alerter le ministère qui ne répond pas aux besoins réels : seules 300 créations de postes ont été annoncées pour la rentrée 2022, financées par de nouvelles suppressions de postes d'enseignant.e.s.

Le ministère propose en outre aux AED - contraint.e.s souvent à des temps partiels imposés - de faire des heures

supplémentaires rémunérées. Cette proposition est inacceptable, parce qu'elle ignore la problématique des salaires et des besoins réels des établissements, et parce qu'elle dégradera davantage encore les conditions de travail de personnels exposés dès lors à de multiples pressions pour accepter ces heures.

Depuis la rentrée, de nombreux collèges et lycées nous font part du nombre important de personnels d'éducation et de vie scolaire (AED & CPE) en arrêts maladie et non remplacés, ce qui met l'ensemble des établissements en difficulté.

**Le Snes-FSU continue de porter le mandat d'un poste de CPE pour 250 élèves. Pour répondre à l'urgence des besoins dans l'académie, il faudrait au moins 700 postes supplémentaires et non 300 nationalement !**

■ Maeva Bismuth

## Inclusion scolaire

# Moins de blabla, plus de moyens...

L'inclusion scolaire est une obligation légale depuis la loi de 2013 : « Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves ».

Mais ce principe aboutit à la multiplication des programmes, plans et projets, sans moyens supplémentaires :

- PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative, à l'initiative de l'équipe pédagogique pour les élèves ne maîtrisant pas certaines compétences et connaissances,

- PAI : Projet d'accueil individualisé, sous la responsabilité du médecin scolaire, concernant un élève ayant une maladie chronique,

- PAP : Plan d'accompagnement personnalisé sur proposition de l'équipe pédagogique ou sur demande de la famille, concernant les élèves ayant des troubles d'apprentissage,

- PPS : Projet personnalisé de scolarisation émanant d'une notification de la MDPH sollicitée par la famille.

Nous pensons qu'en l'insuffisance de moyens, l'inclusion dans les classes condamne les personnels et les élèves à de multiples difficultés qui restent souvent



## Écho des établissements

### "Bus de l'orientation" : voyage raté !

Dans le collège Jules Verne de Maubeuge s'est tenu le « bus de l'orientation » (trois professionnels qui présentent leur branche aux élèves de 4ème). Lors d'une séance nous avons eu la visite de Madame la Rectrice (les élèves l'ont deviné car elle était accompagnée de sa garde rapprochée et de la presse). Les ateliers se sont interrompus du fait de toutes les interviews et ronds de jambe. Vient le moment où Mme la Rectrice demande comment elle peut aider les enfants dans leur orientation, un élu Snes-FSU propose alors de remplacer la Psy-En sur le départ, une réflexion vite esquivée au travers d'un « nous nous penchons sur la question ». La communication ? oui ! La communication politique au détriment des élèves : non !

■ St du collège Jules Verne de Maubeuge

## Cités éducatives

# Un pognon de dingue ?

De l'argent, il y en a... c'est le seul argument qu'a trouvé la hiérarchie pour tenter de convaincre les personnels du collège Jules Verne (Maubeuge) de l'utilité du dispositif « Cité éducative ». Mais de l'argent pour qui ? Essentiellement pour des entreprises privées sélectionnées dans un système opaque sans consultation des équipes pédagogiques. En effet, une liste de projets et d'intervenants nous est parvenue, élaborée par une « coordonnatrice » dont on ignore les missions. Dernier exemple

en date : une entreprise locale propose aux élèves de l'Avesnois des méthodes révolutionnaires pour apprendre l'anglais (l'Education nationale ayant failli à cette tâche, ce que ne manque pas de rappeler la plaquette de présentation). Exactement ce que le Snes-FSU dénonçait dans le projet des cités éducatives : arbitraire des décisions prises sans transparence par le personnel politique local, projets attribués à des entreprises privées.

■ Alexandre Duriez

sans réponses et provoquent une augmentation de la charge de travail, une culpabilisation injuste, ainsi que des troubles psychosociaux parfois importants...

Pour une inclusion efficace, le Snes-FSU revendique la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) dans les effectifs de classe, la limitation du nombre d'élèves inclus.e.s par classe, une réelle formation, une prise en compte du temps de travail supplémentaire, des bâtis accessibles partout, des programmes et examens adaptés et le respect des textes réglementaires (UPE2A, ULIS, SEGPA).

■ Magali Laumenerch

Les cités éducatives s'inscrivent dans l'idéologie néolibérale des « territoires apprenants » qui décrète que l'on peut apprendre et se former partout ailleurs qu'à l'école, ce qui contribue à diluer l'importance d'un service public d'éducation de qualité. Le gouvernement souhaite développer ce dispositif (de 126 actuellement à 200 d'ici 2022), qui s'accompagne d'une expérimentation de contractualisation triennale des moyens (les CLA) lancée dans les académies de Lille, Nantes et Marseille pour la rentrée 2021 et donc d'une remise en question, à terme, de l'éducation prioritaire.

## Lycée On lâche rien !

On nous promettait de la simplification ? Nous subissons une réforme inepte, nécessitant la réforme de la réforme... Qu'il s'agisse des épreuves de spécialité, des programmes, de l'attestation de LV introduite au BO du 26 août 2021, des oraux de LV en section euro et de DNL, les modifications arrivent au fil d'une eau bien troublée et les questions restent nombreuses, chaque nouvelle « solution » créant un autre problème. Pire, le ministère a tenté de profiter des problèmes qu'il a lui-même créés, avec le contrôle continu, pour nous contraindre avec des Plans locaux d'évaluation (inspirés et demandés par le SE-UNSA)... Bref, il n'y a que mépris des personnels et des élèves...

### Le Snes-FSU toujours sur le pont !

Tout cela pourrait être désespérant mais n'oublions pas que nous sommes plus nombreux. Ses Blanquer et ses sbires, et que nous avons plus d'une parade dans notre sac :

→ grâce aux outils donnés par le Snes-FSU, le PLE est vidé de son contenu dans de très nombreux établissements car les collègues, sur le terrain, ont su déjouer tous les pièges ;

→ grâce à vos remontées, notre section académique a pu rendre publiques les dysfonctionnements de la session 2021 du bac, ce qui a conduit le rectorat à mettre en place des comités de suivi réguliers des examens ;

→ sur cette base et grâce à vos nombreux témoignages, les représentant.e.s dans les comités de suivi peuvent intervenir pour défendre les conditions de travail des collègues, qu'il s'agisse des oraux ou des écrits (nombre de candidats, rémunération, calendrier, etc.). Vous pouvez lire sur le site les compte-rendus de nos interventions ;

→ au niveau national, le Snes-FSU a porté au CHSCTM la question des conditions de travail des examinateurs et correcteurs. Des avis ont été portés ; ils ont été votés à l'unanimité, à l'exception de l'abstention de l'UNSA.

Blanquer ne nous réduira pas au silence ; nous aussi, nous savons communiquer et notre contestation est devenue légitime aux yeux de nombreux parents et élèves qui, au premier abord, n'avaient pas vu les dangers de cette réforme. N'en restons pas là, nous sommes les plus fort.e.s !

■ Odile Deverne



### Madame le manager du trimestre

L'allergie à l'écriture inclusive est une maladie récente qui provoque des symptômes variés et inattendus. Attention, le choc allergique peut se manifester quand l'organisme entre en contact avec cette forme d'écriture par simple lecture de mail. On rapporte qu'un choc anaphylactique s'est produit sur un sujet n'ayant eu sous les yeux qu'une très faible concentration : 0,57 %, soit deux mots sur 350 dans un mail à caractère professionnel. Les réactions furent surprenantes : une r.é.p.o.n.s.e jonchée de points tournant en dérision l'interlocutrice et plongeant la patiente dans une inextinguible crise de rire ; puis, un accès d'autorité exigeant qu'on « renvoie un message dans une grammaire respectant les dernières instructions ministérielles. »

Rappelons que ces instructions ne concernent que les textes officiels et pas les correspondances entre collègues. Ladite circulaire omet sans doute aussi de préciser que les formules de politesse sont des antihistaminiques puissants favorisant la tolérance comme de petits baumes qui adoucissent la vie en communauté. Mais l'urticaire, c'est vrai, rend irritable ! Quand on pense que jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les accords de proximité étaient la norme... Querelle des Ancien.ne.s et des Modernes ?



Rencontre CPE, Lycée Faïdherbe, Lille 7 décembre



Stage proxi et collège/lycée, Lycée Guy Mollet, Arras, 15 octobre



Stage Histoire-Géo, lycée Baggio, Lille, 13 décembre



Stage proxi et collège/lycée, Lycée de l'Escaut, Valenciennes, 11 octobre

## Décrochage scolaire

### Écoles de production : une « solution » bien coûteuse !

Les écoles de production sont des lieux de formation créés par des associations souvent constituées d'entrepreneurs, et soutenues par les communautés de communes (à Lillers par exemple). Elles visent à offrir à des jeunes descolarisé.e.s une formation à un métier de l'industrie. Intention apparemment louable, mais qui constitue en fait un arbrisseau cachant la forêt dévastée des formations industrielles de l'Éducation

nationale publique !

En effet, les formations technologiques, notamment industrielles, ont connu une réforme en 2010 qui a retiré des lycées la très grande majorité des machines. Les LP ne sont pas mieux traités et voient leurs formations se dégrader, quand elles n'ont pas été purement et simplement supprimées. Quelle hypocrisie que de vouloir « réindustrialiser la France » en passant par des organismes

privés auxquels la Région Hauts-de-France peut donner par exemple 400 000 euros pour équiper et former une douzaine de jeunes par an, somme qui correspond au budget annuel d'un lycée de 1500 élèves et étudiant.e.s ! Si la formation de jeunes en décrochage est souhaitable, pourquoi ne pas la confier au service public ?

■ Sarah Chaudesaigues

## Violences sexistes et sexuelles au travail

# Pour les faire cesser, il faut en parler !

**32 %** : c'est la part des femmes qui ont déjà subi du harcèlement sexuel ou une agression sexuelle au travail, public et privé confondu.

**70 %** : c'est la part des femmes qui en a déjà parlé (à sa famille, à un.e collègue, à un.e ami.e, à sa hiérarchie, aux ressources humaines...), c'est-à-dire près de trois quarts d'entre elles.

Les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) existent et les personnes concernées en parlent. Le reconnaître est une première étape pour les combattre. Et l'action syndicale est un levier incontournable pour les faire cesser.

### ► Dans la fonction publique aussi !

Les VSST sont souvent associées, implicitement, aux emplois du secteur privé, comme si la fonction publique n'était pas concernée. Pourtant, l'enquête « Virage », menée par l'INED en 2015, fait un constat implacable : sur 1000 femmes fonctionnaires, 36 déclarent avoir subi, au cours d'une année, une violence sexuelle sans contact (agressions verbales), contre 37 sur 1000 dans les emplois des secteurs privé et associatif. Les violences sexuelles avec contact (agressions physiques) au cours d'une année, quant à elles, concernent 13 femmes fonctionnaires sur 1000, contre 10 sur 1000 dans le privé et l'associatif.

En 2019/2020, le second degré public employait 23 645 femmes enseignantes, CPE, Psy-EN, AED ou AESH dans l'académie de Lille. Proportionnellement, on peut en déduire qu'au cours de cette année, dans le cadre de leur travail, 851

d'entre elles ont subi au moins une violence sexuelle sans contact, et 307 ont subi une violence sexuelle avec contact. Être fonctionnaire n'est pas une protection contre la violence au travail !

Part des femmes et des hommes déclarant avoir subi au moins une violence au cours de l'année (2015), selon le secteur d'emploi

%	Femmes		Hommes	
	public	privé / asso.	public	privé / asso.
VSS sans contact	3,6	3,7	1,8	1,7
VSS avec contact	1,3	1	0,6	0,5

INED, enquête Virage 2015

### ► Les "VSST", c'est quoi ?

La violence est une relation de pouvoir sans consentement exercée sur une personne qui la subit et qui porte atteinte à son intégrité et/ou à sa dignité. Elle peut prendre des formes physiques ou psychiques, employer la force et la contrainte, la menace, ou s'imposer par certains propos sans que l'autre ne puisse y échapper. Elle est « sexiste » si elle vise l'autre personne en raison de son sexe, elle est « sexuelle » si elle concerne les caractéristiques sexuelles de la personne, et/ou renvoie à la sexualité.

Dans le cadre du travail, on va parler d'agissement sexiste, de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et de viol. Ces mots permettent de qualifier précisément ces violences, au regard du code pénal et du code du travail.

Ne pas banaliser ces situations est important : on entend parfois qu'il serait difficile de faire la part des choses entre la drague et le harcèlement : c'est le fameux « on ne peut

plus rien dire » qui fait fureur depuis la vague #MeToo de 2017. Or, il n'y a pas de zone floue ou de zone grise. Oui, on peut toujours draguer un.e collègue, lui proposer d'aller boire un verre. Mais à partir du moment où la personne ignore ou refuse une première fois l'invitation, le fait d'insister revient à nier l'importance de son consentement, c'est-à-dire à nier sa dignité. Cela relève donc du harcèlement.

Certains s'interrogent aussi sur la différence entre la « blague » et les remarques ou blagues sexistes. Le code du travail (article L1142-2-1) et le statut de la Fonction publique (article 6bis de la loi de 1983) apportent des réponses précises : « aucun fonctionnaire ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant,

humiliant ou offensant ». La jurisprudence précise que l'intention de l'auteur n'est pas l'angle à retenir mais bien le ressenti du, de la ou des destinataires ou des personnes qui entendent ces propos même s'ils ne font pas l'objet de la « plaisanterie ». Ainsi la jurisprudence reconnaît désormais la notion de « harcèlement d'ambiance ou environnemental ». Les propos sexistes, racistes, homophobes, sont tout simplement interdits que ce soit sur le lieu de travail ou ailleurs !



Manifestation contre les Violences Sexistes et Sexuelles, Lille 21 novembre 2021

## ► Les obligations de l'employeur

L'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les agissements violents au travail, il doit réagir rapidement afin de protéger et mettre à l'abri la victime. Il est responsable de la santé et de la sécurité de son personnel et le harcèlement sexuel notamment fait partie des risques dont l'employeur peut être tenu pour responsable. L'employeur n'a certainement pas à remettre en question le signalement de la personne, même si les propos tenus sont évasifs, il faut les prendre au sérieux. Il y a obligation légale d'agir. Par ailleurs, la loi protège les personnes qui ont rapporté des faits de harcèlement, victimes comme témoins, contre toute mesure de représailles.

Le Défenseur des droits a publié une décision-cadre sur les préconisations à suivre pour mettre en place une procédure d'alerte respectueuse des droits des parties prenantes (Décision MLD2015-151 du 02/07/2015) :

- Accompagner et protéger la victime en mettant en place des mesures conservatoires. Notons que ce n'est pas nécessairement à la victime de se déplacer (mise en congé, changement de poste, mobilité géographique, etc.), sauf si elle le demande ;
- Enquêter rigoureusement et rapidement en cas de suspicion ;
- Mettre en place des sanctions disciplinaires à l'égard du salarié reconnu auteur de harcèlement sexuel (pour sanctionner un auteur de harcèlement,

le licenciement pour faute est insuffisamment utilisé par les employeurs, qui privilégient, à tort, l'avertissement, la mise à pied ou encore la mutation).

Dans notre cas, cette obligation pèse sur le ministère de l'Éducation nationale et ses représentants locaux. Mais force est de constater que le MEN ne se préoccupe pas vraiment de cet enjeu, et n'impulse pas de politiques à la hauteur du problème. Il n'a toujours pas déployé de cellule d'écoute nationale, les hiérarchies locales ne sont toujours pas formées et il est souvent difficile, pour une femme qui subit des violences dans son travail d'interpeller son employeur et d'obtenir de sa part les mesures qui devraient s'imposer.



Manifestation contre les Violences Sexistes et Sexuelles, Lille 21 novembre 2021

## ► L'action du SNES-FSU

Le SNES-FSU intervient par exemple dans les instances officielles pour exiger des politiques volontaristes et préventives sur ce sujet. Le plan national d'action pour l'égalité professionnelle prévoit le déploiement académique d'une cellule d'écoute, de recueil et de traitements de ces situations. La FSU suit les travaux dans le cadre du CHSCT afin que le dispositif mis en place par l'employeur soit à même de faire cesser ces actes.

Par ailleurs, le SNES et la FSU co-construisent les mobilisations. Sur Lille, ils se sont mobilisés avec le collectif #NousToutes lors de la marche du 21 novembre pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles. La mobilisation a rassemblé près de 2000 manifestant.e.s !

Enfin, depuis cette rentrée 2021, **la section académique de Lille a aussi mis en place une permanence « violences sexistes et sexuelles »**. Si vous avez été victime d'agissements violents à caractère sexiste et/ou sexuel, vous pouvez contacter le Snes-FSU. **Des militant.e.s formé.e.s à ces questions vous accompagneront** pour vous aider à interpeller l'employeur, afin d'engager les démarches nécessaires pour faire cesser ces violences.



**Pour prendre rendez-vous ou nous contacter tout au long de l'année : [vss@lille.snes.edu](mailto:vss@lille.snes.edu)**

## Protection sociale

# Elle est où l'entourloupe ?

Fin novembre, les personnels apprenaient que le ministère allait désormais prendre en charge une partie de la « protection sociale complémentaire » (cotisations de complémentaire santé). Que la Cour des Comptes se rassure, ce n'est pas notre employeur qui nous fait un cadeau de 15€ (environ 10€ net) ! Dans le privé, les entreprises prennent déjà en charge une partie de la complémentaire, souvent 50% voire plus, et pour des montants plus élevés (autour de 40€ en moyenne). La loi de « Transformation de la Fonction Publique » n'a fait qu'exiger de notre employeur qu'il s'aligne sur des dispositions similaires.

15€ ça se prend, mais ce nouveau dispositif, comme tous les projets en réflexion sur la Sécurité Sociale et la prévoyance, vise à saper un peu plus l'édifice de la protection sociale tel qu'il s'est développé aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, en accroissant des logiques de marché

au détriment des logiques de solidarité. À terme, le gouvernement voudrait que ce soit l'employeur qui négocie avec un seul opérateur, mutuelle ou assureur, les contrats de complémentaire, le prix de cette assurance et son « panier » (pour quels soins et pour quels plafonds). Pour l'employeur, de tels contrats collectifs sont intéressants financièrement, ils lui permettront de négocier à moindre coût. C'en serait fini, pour l'agent, de la liberté d'adhésion à la mutuelle de son choix. En effet, le risque serait pour lui de souscrire obligatoirement à des contrats qui couvrent moins bien que les contrats actuels.

Le SNES et la FSU portent une toute autre ambition : une Sécurité Sociale vraiment universelle, avec un reste à charge effectif à 0% et financée par des cotisations salariales et patronales permettant de vrais mécanismes de solidarité.

■ Olivier Mathieu

## Le tweet du mois



## Rémunérations

# Augmenter les salaires : une urgence !

Tout augmente, sauf nos salaires ! L'envol des prix des carburants, de l'énergie et de certains produits se fait sentir au quotidien : les prix ont augmenté de 12 % depuis 2010 selon l'INSEE, ce qui signifie qu'il faudrait une hausse moyenne d'environ 300 euros par mois ne serait-ce que pour compenser notre perte de pouvoir d'achat.

Même un rapport du Sénat – peu connu pour être un défenseur des fonctionnaires ! – signale la baisse de notre pouvoir d'achat et la faiblesse de nos salaires : « En euros constants, les enseignants français ont perdu entre 15 et 25 % de rémunération au cours des 20 dernières années ». En 1981 le salaire d'un certifié débutant représentait 2,07 fois le SMIC, c'est aujourd'hui

1,25 fois. Ce qui peut expliquer, en partie, la crise du recrutement...

En revanche, la charge de travail, elle, n'en finit pas d'augmenter : classes à effectifs pléthoriques et groupes toujours plus nombreux issus de la baisse des horaires disciplinaires et des heures dédoublées. Une note de la DEPP montre les impacts de la réforme du lycée : en 2018, un enseignant intervenait dans 6,4 divisions en moyenne, contre 7,7 en 2020. Ce qui signifie plus de micro-tâches diverses à effectuer, plus d'élèves à suivre, plus de copies à corriger. Ceci s'accompagne aussi d'un éclatement du groupe classe, si bien que parfois on ne sait plus qui travaille avec

## Colibris

# Blanquer nous sort son petit oiseau !

Expérimentée d'abord à Lyon, l'application « Colibris » est censée « simplifier mes démarches Ressources Humaines en un clic ». Elle servira au remboursement des 15€ de protection sociale complémentaire, mais aussi pour les mutations, l'avancement et les recours.

Le ministère donne dans la communication managériale, et voudrait faire croire que la nouvelle interface numérique améliorera la qualité du dialogue social et de l'écoute des personnels. Souplesse, agilité, fluidité. C'est aussi une manière de dire que le paritarisme qu'il a torpillé, était du côté de la lourdeur, de la lenteur et de la balourdise bureaucratique. Ce n'est pas nouveau, on se souvient du « mammoth » de Claude Allègre. Le voilà, le grand rêve poétique de ces ministres : une Éducation nationale sans syndicats, sans représentant.e.s des personnels, sans contrôle extérieur sur les opérations de gestion et tout un peuple de petits oiseaux bien tenus en cage.

Pour ses débuts en tout cas, le colibri est vite tombé du nid. Beaucoup d'entre nous qui ont voulu se connecter auront eu en retour un message d'erreur : « error 504 gateway timeout ». Si bien que le rectorat a annoncé, quelques jours seulement après son ouverture, l'abandon de la procédure dématérialisée pour ceux et celles qui ont un prélèvement MGEN sur leur fiche de paie. Une idée pour les copies dématérialisées ?

■ Olivier Mathieu

qui. A cela s'ajoutent les tensions avec la hiérarchie et la mise en concurrence des collègues, des disciplines et des établissements induite par les réformes Chatel, Vallaud-Belkacem et Blanquer.

Le Snés-FSU et la FSU entameront dès janvier une campagne de revendications pour exiger une hausse des salaires sans contrepartie et l'amélioration de nos conditions de travail. Nous proposerons à l'intersyndicale une journée d'action sur ces questions. Dès maintenant, dans nos établissements, préparons la mobilisation pour la hausse des salaires, des pensions et des allocations !

■ Olivier Carraud

## Réforme de la formation et des concours Démolition en cours...

A chaque fois qu'un ministre veut s'en prendre à nos métiers, il s'attaque aux concours. Avec le gouvernement actuel l'assaut est brutal et tous azimuts !

► **Épreuves** : la place faite aux savoirs disciplinaires est réduite au profit d'une épreuve pratique, commune à tous les concours et calquée sur un entretien d'embauche. Cette épreuve fait basculer le concours vers une vision managériale des recrutements.

► **Entrée dans le métier** : sous couvert de « prérecrutement », le ministère a imposé à cette rentrée le dispositif « étudiants contractuels alternants », qui "permet" à des étudiant.e.s de cumuler préparation au concours, rédaction d'un mémoire, et affectation en qualité de non titulaire à tiers temps, le tout pour 660 euros net/mois. La précarité comme message de bienvenue...

► **Stagiarisation à temps plein** : la réforme prévoit que tous les stagiaires qui

justifient d'un master 2 MEEF (qu'ils aient été ou non alternants) effectuent de nouveau et dès la rentrée 2023 leur année de stage à temps plein et non plus à mi temps. L'inefficacité et la nocivité de cette mesure ont déjà été prouvées par la réforme de 2010...

► **Réforme de la formation** : les INSPE ont dû dans la plus grande précipitation revoir leurs plaquettes de formation. Autant dire que pour les étudiant.e.s et les stagiaires, qui reçoivent les informations (parfois contradictoires) au compte goutte, et pour les formateur.trice.s, qui doivent assumer cette réforme imposée auprès des étudiant.e.s, la rentrée fut chaotique et source de souffrance. Le SNES et la FSU ne cessent de dénoncer cette réforme régressive. Ils continuent de porter un tout autre projet qui puisse permettre une entrée progressive dans nos métiers revalorisés.

■ Maeva Bismuth

## Mutations

### Transparence, égalité : la novlangue administrative

Si dans ses lignes directrices de gestion l'administration répète que les opérations de mobilité se font en toute transparence et dans le souci de l'égalité professionnelle, en réalité nous faisons cette année deux pas en arrière :

► Suppression de la bonification « Parents Isolés » (suite à un avis du Conseil d'État), qui concernait majoritairement des femmes, et ce malgré la mise en œuvre du plan « égalité professionnelle » dans l'Éducation nationale.

► Création d'un mouvement national sur postes à profil (« POP ») : dans la continuité des annonces du Grenelle et du discours d'E. Macron à Marseille, le ministère introduit un mouvement spécifique lui permettant de contourner les règles générales des mutations et de s'affranchir du barème, pour affecter sans motif particulier en toute opacité.

Ces deux évolutions importantes, dénoncées par le SNES et la FSU, ne seront pas sans conséquences sur le mouvement intra-académique, par ailleurs à nouveau marqué par les suppressions de postes et un blocage important de supports visant à accueillir les stagiaires temps plein des nouveaux concours (voir ci-dessus).

De plus, à cause de la suppression du contrôle des opérations par les commissaires paritaires depuis deux ans, et en

l'absence de publications des barres à l'issue du mouvement intra-académique, le traitement des mutations se fait dans une opacité absolue.

Le SNES et la FSU continuent de militer pour une réelle transparence dans les opérations de mobilités et pour des règles justes qui garantissent l'équité de traitement. Les dispositions nouvelles dégradent ces principes. C'est pourquoi, il est plus que jamais nécessaire de se rapprocher du SNES et de ses élu.e.s au moment des opérations de mutation pour élaborer la meilleure stratégie possible, garantir le respect de ses droits à la mobilité, voire en conquérir de nouveaux.

■ Maeva Bismuth



Manifestation des AESH, lycée Branly, Boulogne-sur-Mer, 9 octobre

## Retraité.e.s Écho des instances

Les retraité.e.s sont présent.e.s au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Cette instance a été mise en place dans le cadre de la loi 2015 « adaptation de la société au vieillissement ». Les sujets sur lesquels nos représentant.e.s travaillent concernent l'habitat inclusif, les services à la personne, les dispositifs pour les personnes isolées, les bilans EHPAD et maintien à domicile... Le CDCA 62 « fonctionne normalement » et a été renouvelé comme prévu en 2021. Celui du 59 est « en panne ». Exceptée une esquisse de bilan sanitaire en visio, une seule séance de travail s'est tenue en juin 2021... Les organisations du groupe des 9 ont interpellé Brigitte Bourguignon, ministre, le président du Conseil départemental et le préfet. Sans réponse pour l'instant.

Les retraité.e.s peuvent aussi être représenté.e.s en tant qu'usagers à l'Agence Régionale de Santé. Ce n'est donc pas une représentation syndicale *stricto sensu*. A ce titre, ils participent à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie et aux Conseils Territoriaux de la Santé qui sont 6 pour les 5 départements des Hauts-de-France. Ces instances consultatives, organisées en commissions (5 à la CRSA et 2 aux CTS) sont saisies sur de multiples dossiers parfois très techniques et complexes.

Notre représentation reste très modeste mais il est essentiel que nous puissions avoir un regard sur des composantes importantes pour tous, actif.ve.s comme retraité.e.s.

■ Agnès Huret



### « Que fait le Snes-FSU ? »

Depuis des mois, le Snes-FSU pointait dans les instances académiques la non-application de la règle de l'arrondi supérieur pour le calcul du salaire des AESH.

Devant les hésitations du rectorat, nous avons fini par demander en septembre une intervention syndicale auprès du ministère, en menant l'action revendicative sur l'exigence d'un paiement à 62% (exemple pour un contrat de 24h = +12,62 € bruts).

Sans notre intervention, les AESH seraient encore sous-payé.e.s avec une quotité arrondie à l'inférieur.

Rappel : La FSU avait demandé à ce que le choix puisse être laissé aux AESH de prendre deux jours de fractionnement ou d'annualiser ceux-ci. Le rectorat a fait le choix de faciliter sa propre gestion en annualisant, un nouveau manque de considération des accompagnant.e.s. De plus pour les AESH percevant un complément « prime d'activité », le rectorat avait évoqué le fait d'échelonner le paiement de la rétroactivité, mais il ne semble pas appliquer ses dires... Raison de plus pour poursuivre les mobilisations !

■ Kevin Plouviez

## Réfugié.e.s

### Les frontières tuent !

La situation des réfugié.e.s ne cesse de se dégrader : il faut souligner l'hypocrisie du gouvernement français qui fait semblant de s'offusquer de la situation à la frontière polonaise alors qu'il mène une politique de répression systématique des réfugié.e.s à Calais et sur tout le littoral de la Manche. Le 11 octobre des associatif.ve.s ont entamé une grève de la faim à Calais pour demander l'arrêt du démantèlement systématique des tentes. Soutenue par une grande manifestation à Calais le 13 novembre, cette grève de la faim de 38 jours a attiré l'attention des médias nationaux sans que le médiateur n'ait présenté aucune mesure acceptable.

Suite à la fermeture de la "Jungle" en 2016 par le gouvernement Hollande, les conditions de survie pour les réfugié.e.s se sont dégradées. Les différents États ont dépensé des dizaines de millions d'euros pour les traquer, les réprimer et « sécuriser » le Port de Calais et le Tunnel sous la Manche - murs, barbelés, caméras et autres moyens techniques et humains (policiers, gendarmes, CRS...). Conséquence du déploiement de cet arsenal : la hausse des tentatives de traversées de la Manche en embarca-

tion de fortune, 9 000 en 2020, plus de 20 000 entre janvier et décembre 2021. Le drame du 24 novembre, la mort de 27 réfugié.e.s lors d'une tentative de traversée de la Manche, est de la responsabilité des passeurs qui s'enrichissent sur la misère humaine, mais surtout des États européens, et avant tout des États britannique et français, et de leur politique de répression à l'encontre des réfugié.e.s, qui interdit la libre circulation des individus.

La dernière trouvaille après la réunion qui a rassemblé plusieurs ministres européens, dont Darmanin, des représentants de Frontex, (mais aucun représentant du gouvernement britannique), c'est qu'un avion de Frontex survole le littoral de la Manche pour permettre des interventions policières plus rapides. C'est un degré supplémentaire dans la répression. Par contre, aucune proposition d'établir un accueil digne n'est sortie de cette réunion.

En outre, depuis plusieurs mois, les discours sécuritaires et xénophobes fleurissent des deux côtés de la Manche. En France, la campagne présidentielle commence déjà et une partie des différent.e.s candidat.e.s rivalisent pour savoir qui sera le plus dur à l'encontre

des réfugié.e.s. Quant au gouvernement, voilà notre garde-côte en chef Darmanin se pavanant à une inspection de troupes pour prouver à qui en douterait que la France garde fièrement la frontière !

Le Snes-FSU participera aux manifestations et soutiendra les actions pour exiger un accueil digne, défendre la liberté de circulation, d'installation, et une véritable scolarisation.

■ Olivier Carraud

### Le saviez-vous ?



#### Quels "devoirs" du fonctionnaire ?

Dans la loi du 13 juillet 1983 (Le Pors), sur les droits et obligations des fonctionnaires, seul existe le **devoir de discrétion professionnelle** (article 26) : « Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ». Par contre, le **"devoir de réserve"** parfois invoqué par certains chefs de service ne fait pas partie des obligations listées par le statut général obtenu en 1983 et pour cause : ledit statut établit dans son article 6 que **"la liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires"**. Agents publics mais aussi citoyens à part entière, les fonctionnaires jouissent de toutes les libertés publiques, qu'il s'agisse de signer une pétition, de manifester ou de s'exprimer sur les réseaux sociaux. Bien sûr, dans l'exercice nos missions, liberté d'opinion et liberté d'expression doivent être conciliées avec le respect de **l'obligation de neutralité** et celui du principe de laïcité. Mais dans en dehors de l'exercice de nos missions, on retiendra qu'une "obligation de réserve" ne concerne que les agents pour les titulaires de hautes fonctions administratives, et ne s'applique pour les autres que dans des situations particulières soumises à l'appréciation du juge administratif. Pour les personnels des collèges et lycées, sauf s'ils insultent publiquement le ministre ou encore dénigrent l'Institution, la liberté d'opinion est la règle. Enfin, le concept napoléonien de **"devoir d'obéissance envers les supérieurs hiérarchiques"** n'existe plus depuis la loi de 1983. On parle désormais de "conformité aux instructions", sauf si les instructions sont illégales ou menacent l'intérêt public ou ne respectent pas le statut du fonctionnaire. Quant aux concepts de "loyauté" et d'"exemplarité" ils n'ont aucune valeur juridique.

## L'agenda du SNES-FSU

Consultez régulièrement :



[www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)



@snesdelille



### Les stages du 2<sup>ème</sup> trimestre

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à tou.te.s. Le Snes-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué.e.s.. Si vous travaillez le jour du stage, vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.

#### Stages SNES

- **Lettres** : jeudi 20 janvier, 9h à 17h, lycée Montebello, Lille
- **BTS** : jeudi 20 janvier, 9h à 17h, lycée Baggio, Lille
- **TRMD Collèges 59 - DGH rentrée 2022** : lundi 24 janvier, 9h à 17h, collège Boris Vian, Croix
- **TRMD Collèges 62 - DGH rentrée 2022** : lundi 24 janvier, 9h à 17h, lycée Carnot, Bruay-la-Buissière
- **TRMD Lycées - DGH rentrée 2022** : lundi 31 janvier, 9h à 17h, lycée Condorcet, Lens
- **AESH : en présence de la représentante nationale** : mercredi 16 mars, 9h à 17h, lieu à préciser
- **Collège et Education Prioritaire** : jeudi 24 mars, 9h à 17h, lycée Baudelaire, Roubaix
- **Lycée : réforme, bac, perspectives** : jeudi 24 mars, 9h à 17h, lycée Queneau, Villeneuve d'Ascq



#### Stage FSU

- **Egalité femmes / hommes et lutte contre les violences : des combats à mener dans la fonction publique aussi** : vendredi 21 janvier, 9h à 17h, Auberge de Jeunesse de Lille (lieu à confirmer)

#### Instances

- **CAA** : mardi 11 janvier, 9h à 17h, lycée Carnot, Bruay-la-Buissière